



Lettre trimestrielle d'informations n° 1

15 mars 2012

Conférence Nationale des Instituts et Centres de Préparation à l'Administration Générale

Composition du bureau

Président

Pierrick LE JEUNE, IPAG de Brest

Vice-Président Communication

Francesco DE PALMA, IPAG de
Strasbourg

Vice-Président Recherche

Olivier GOHIN, IPAG de Paris

Vice-Président Relations internationales

Philippe DORBAIRE, IPAG de
Poitiers

Vice-Président Statuts et textes

Didier DEL PRETE, CPAG d'Aix en
Provence

Secrétaire Général

Etienne DOUAT, IPAG de
Montpellier

Secrétaire Général adjoint

Benoît APOLLIS, IPAG de Nanterre

Trésorier

Gilles CHARREYRON, IPAG de
Clermont-Ferrand

Trésorier adjoint

François LAPLANCHE-SERVIGNE,
CPAG de Lyon

Mot du Président

Chers collègues, chers amis,

Voici donc le premier numéro de notre Lettre Trimestrielle d'information dont nous avons décidé le lancement lors de notre dernière Assemblée générale. Cette lettre, outre les « brèves » contient deux textes qui nous permettent d'avoir des éléments de suivi des contacts établis par le Bureau de notre Conférence (en l'occurrence une réunion DGAFP) et d'aller davantage dans l'analyse du statut des IPAG.

Cette Lettre Trimestrielle est la vôtre et, en dehors des éléments « institutionnels » communiqués par le Bureau, il vous appartiendra de la faire vivre. C'est l'outil de communication de notre Conférence à la disposition de tous.

En annexe, vous trouverez la maquette de la Licence d'Administration Publique de l'IPAG de Brest qui vient d'être habilitée en L3 « Administration Publique ». Ce document pourra vous permettre de construire votre projet d'habilitation en vous basant sur ce qui existe et donc ce qui sera vraisemblablement le point de départ de la LAP des IPAG et des CPAG soutenue par la DGAFP.

Merci à Benoît, notre Secrétaire général adjoint, pour la préparation de cette lettre et à Francesco, VP Communication, qui en a établi le format.

Bonne lecture !

Dans cette lettre :

- Compte rendu de la réunion à la DGAFP, le 14 décembre 2011
- Note juridique sur le statut des IPAG





Informations en bref

Réunion du Bureau

Le compte-rendu de la réunion du Bureau de la Conférence qui s'est tenue le **27 janvier 2012** à l'IPAG de Paris est disponible sur le Google group de la Conférence. L'ordre du jour concernait :

- le devenir des LAP après l'abrogation de l'arrêté du 11 avril 1985 portant dénomination nationale de licence d'administration publique,
- le devenir des IPAG dans le cadre de la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités.



1) Réunion à la DGAFP, le 14 décembre 2011

Cette réunion a permis à la DGAFP de dresser un bilan provisoire sur plusieurs sujets.

- Bilan de la Révision générale du contenu des concours (RGCC)

Le bilan de la RGCC est jugé positif par la DGAFP puisque 403 voies d'accès à la fonction publique ont été réformées entre 2008 et 2011. Dans l'avenir, la RGCC poursuivra de nouveaux objectifs : mieux définir dans les textes les objectifs des épreuves (libellé du sujet, critères d'évaluation du jury, etc.) ; diversifier la composition des jurys, préciser les grilles d'interrogation et d'évaluation lors de l'oral (l'idée a été avancée de parvenir à des grilles d'évaluation communes aux différents concours, ce qui nécessitera un bilan interministériel préalable) et communiquer ces grilles aux candidats.

- Bilan de l'application de la circulaire du 23 juillet 2010 relative à la mise en œuvre des mesures (...) concernant les modalités de participation des ultramarins aux concours de la fonction publique

Cette circulaire indique plusieurs moyens destinés à permettre aux candidats ultramarins de composer sur place (par exemple : établir des sujets distincts dans les concours nationaux pour les centres d'examens affectés d'un décalage horaire important). Pour l'essentiel, il ressort du bilan dressé par la DGAFP une inégale application de cette circulaire selon les territoires concernés.

- Bilan de l'apprentissage dans la fonction publique

Selon la DGAFP, cette question n'a guère progressée depuis la remise du « Rapport Hénart » (2009), ce qu'elle regrette. Depuis la promulgation des récentes lois (n° 2011-893 du 28 juillet 2011 et n° 2011-900 du 29 juillet 2011), l'Etat prend en charge certaines aides en la matière, mais sans qu'ait été constatée une progression du nombre d'apprentis du secteur public.

Informations en bref

Le concours du trimestre

Parution du nouvel arrêté fixant le régime du concours d'**AAH**: arrêté du 15 février 2012.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025377319&dateTexte=vig>

L'ouvrage du trimestre

Est paru en juillet dernier aux Presses de Sciences Po et Dalloz (coll. Amphi) l'ouvrage collectif intitulé **Politiques sociales**. Destiné à la préparation des concours administratifs, Pascal Penaud, IGAS et Professeur associé à l'IPAG de Nanterre, en a assuré la coordination scientifique.

<http://www.pressesdesciencespo.fr/fr/livre/?GCOI=27246100445200>

Le site du trimestre

Créé pour favoriser l'accès à toutes les informations concernant les concours d'entrée dans la fonction publique française, le site **SCORE** recense notamment les centres de préparation, dont les IPAG/CPAG.

<http://concours.fonction-publique.gouv.fr/gcp/pages/Score>

Réunion des Responsables Administratifs à Strasbourg

Le 30 mars 2012, les Responsables Administratifs des IPAG/CPAG se réuniront à Strasbourg, notamment afin d'échanger sur les méthodes de travail.

- Bilan du Parcours d'accès aux carrières territoriales, hospitalières et de l'Etat (PACTE)

Le bilan du PACTE, mode de recrutement sans concours dans la fonction publique pour des emplois de catégorie C, est jugé plutôt positif par la DGAFP, qui souligne son caractère social (dispositif ouvert aux jeunes de 16 à 25 révolus sortis du système éducatif sans diplôme ni qualification professionnelle reconnue). En effet, le taux de titularisation se situe entre 70 et 75% des effectifs. En outre, le PACTE semble permettre de recruter des candidats au profil mieux adapté aux besoins du service. Mais un point négatif a été soulevé : la formation des candidats reste à assurer.

2) Note juridique sur le statut des IPAG

Suite à la dernière réunion du Bureau (le 27 janvier 2012), le Professeur Olivier Gohin, directeur de l'IPAG de Paris, a été mandaté pour établir une note juridique sur le statut des IPAG. Il en ressort que :

- Les IPAG ne sont pas prévus expressément par la loi

Le code de l'éducation ne les mentionne pas. Toutefois, son article L. 713-9 peut sans doute constituer pour eux une base légale solide (http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=CD98C945BFBB3D4AD87EDF6B78B29E89.tpdjo13v_2?idSectionTA=LEGISCTA000006182446&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=20120306). Pour autant, afin de disposer de ce cadre légal et de l'autonomie qui s'y rattache, il est nécessaire que les statuts de l'Université et/ou les statuts de l'IPAG, approuvés par le conseil d'administration de l'Université, fassent référence expresse à cette disposition.

- Les IPAG sont régis par le décret n° 85-368 du 22 mars 1985

Ce décret est précisément relatif aux Instituts de Préparation à l'Administration Générale, complété par le décret n° 85-1243 du 26 novembre 1985 portant notamment création d'instituts dans les universités. Dès lors, il faut en conclure que c'est au pouvoir réglementaire détenu par le Premier ministre qu'il appartient de supprimer tout IPAG dans le cadre du statut existant et/ou de réaménager ce statut.

Ceci dit, un IPAG n'est qu'une composante de l'Université de rattachement, que cette composante soit une UFR ou non, qu'il soit rattaché à une UFR ou non. Dès lors, l'Université, et tout particulièrement son président, qui est « maître » des locaux, peut vider l'Institut de sa substance afin de n'avoir, au sein de l'établissement, qu'un IPAG qui n'existe plus que sur le papier...

Evaluation des licences Vague B (2012 – 2015)

Plan du dossier

I - Fiche d'identité du diplôme

Mention : **Administration Publique**

Domaine de formation : **DROIT-ECONOMIE-GESTION**

Intitulé : **Licence d'Administration Publique**

Secteur DGES : **61303 Administration Publique**

Secteur SISE : **61 Pluri Droit-Sciences Politiques**

Porteurs institutionnels du diplôme : **UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE**

Composante(s) proposant le diplôme :
Institut de Préparation à l'Administration Générale (I.P.A.G.)

Localisation(s) des enseignements : **Brest - I.P.A.G. - 20, rue Duquesne**

Responsable coordonnant le diplôme :
Nom : **LE JEUNE Pierrick, Maître de conférences HC, Science politique, HDR,
Directeur de l'IPAG,**

Président de la Conférence Nationale des Directeurs d'IPAG et de CPAG

Qualité : **Enseignant-Chercheur**

Section CNU : **04**

Coordonnées : **Institut de Préparation à l'Administration Générale (I.P.A.G.)**

Adresse : **20, rue Duquesne - C.S. 93837 - 29238 Brest Cedex 3**

Tél. : **02.98.01.63.34** Fax : **02.98.01.70.60**

Courriel : ipag@univ-brest.fr

RENOUVELLEMENT avec modifications

* Enseignements complémentaires:

- Informatique pour le C2I
- Anglais
- Projet de Vie Professionnelle
- UE Libre
- Stage obligatoire

Licence réduite à L3

PRE-REQUIS

Bac + 2 (avec 120 crédits validés) ou plus de disciplines non juridiques

EFFECTIFS ATTENDUS

	2012	2013	2014	2015
Formation initiale	70	70	70	70
Formation continue	10	10	10	10

Diplôme susceptible d'être ouvert :

- au titre de la FORMATION CONTINUE : **OUI**
- au titre de la FORMATION A DISTANCE : **NON**
- au titre de la FORMATION EN ALTERNANCE : **NON**.

II - Bilan de fonctionnement de la mention

Dispositif d'auto-évaluation :

Au sein de l'Institut les résultats annuels, pourcentage de diplômés et réussites aux concours, font l'objet d'une analyse approfondie.

L'évaluation des enseignements et de la formation s'effectue à partir d'une fiche remise à chaque étudiant en fin d'année. Les remarques sont analysées, le bilan est présenté en réunion pédagogique.

Selon le cas, des adaptations éventuelles, en lien avec les besoins signalés et notamment ceux qui résultent de l'évolution des programmes des concours administratifs, sont mises en œuvre.

Un intervenant référent reçoit les étudiants pour évaluer la motivation et les projets. Dans certains cas, un accompagnement personnalisé peut être proposé.

Indicateurs :

L'Université de Bretagne Occidentale, avec son Service Universitaire d'Accueil, d'Insertion et d'Orientation Professionnelle, a mis en place un Observatoire. Les enquêtes de l'Observatoire des parcours de formation et de l'insertion professionnelle ont pour but d'aider les étudiants actuels dans leurs choix d'orientation et dans leur future insertion professionnelle.

Chaque année, la situation des diplômés est analysée, tant en poursuite d'études que d'insertion professionnelle. Les résultats font l'objet d'un suivi et d'une publication.

Les indicateurs retenus par l'IPAG font l'objet d'un bilan annuel.

Les éléments pris en compte pour ce bilan portent sur le nombre de candidatures, l'origine des étudiants, le nombre de dossiers retenus, la réussite au diplôme, la poursuite d'études et l'insertion professionnelle par concours.

III - Objectifs de la mention

Objectifs pédagogiques :

Amener des étudiants non juristes à une formation diplômante d'administration publique les préparant en même temps aux concours administratifs, avec poursuite possible en Master.

Préparer tant sur les connaissances de fond que sur la méthodologie (en culture générale, droit public, finances publiques, économie, note de synthèse, exposé-discussion)

Préparer des étudiants aux métiers de terrain de la Fonction publique et à l'accès à des emplois contractuels.

Traduction en termes de compétences :

A l'issue de la licence d'administration publique, les étudiants auront acquis les compétences ou les capacités suivantes :

- Gestion administrative et financière d'un service : assurer la gestion et le suivi de dossiers administratifs et financiers, rechercher, prendre connaissance des textes et les appliquer, accompagner et concrétiser des décisions, connaître l'environnement juridique, social, économique et politique.

- Encadrement : animer une équipe, préparer et conduire des réunions.

- Organisation : fixer des objectifs, planifier des tâches, coordonner des actions, piloter les missions, suivre la bonne réalisation des activités, apporter les appuis et correctifs nécessaires.

- Communication : collecter, structurer et hiérarchiser des informations, préparer et rédiger des notes, soigner le style et l'écriture (concision et clarté), rendre compte des résultats, négocier avec les partenaires, communiquer, exposer, prendre la parole en public, argumenter, défendre un point de vue.

- Compétences transversales : sens du travail en équipe, gestion du temps, sens de l'initiative, capacité d'adaptation, polyvalence des tâches.

Objectifs professionnels :

Préparer aux concours A
Métiers visés code ROME

Poursuites d'études possibles et insertion professionnelle :

Poursuite d'études en master « administration et management public », Droit, Economie...

Insertion professionnelle :

- 1) Principalement concours administratifs de catégorie A de la Fonction publique
- 2) Accès aux postes de contractuels dans la Fonction publique territoriale
- 3) Accès aux postes dans les associations reconnues d'utilité publique

Effectifs constatés

Promotions	Nombre d'inscrits	Origines statutaires	Nombre d'étudiants diplômés	Pourcentage	Enquête SUOAIP Nombre de répondants (suivi à 6 mois)	Poursuite études	Activité professionnelle
Promotion 2005/2006	44	BTS : 6 DUT : 4 Lettres Modernes : 3 Histoire/Géographie : 12 LEA/Langues : 4 Ethno/Socio/Psycho/Sc . Educ : 7 Maths/Sport/Divers : 8	29	65%	28	18	8
Promotion 2006/2007	57	BTS : 6 DUT: 12 Lettres Mod: 4 Hist/Géo: 12 LEA/Langues: 7 Ethno/Socio/Psycho/Philo/Sc. Educ: 10 SC/Maths/Info/Sports/BTSA/Divers: 6	42	73%	36	23	13
Promotion 2007/2008	65	BTS: 8 DUT: 8 Lettres Mod: 3 Hist/Géo: 13 LEA/Langues: 8 Ethno/Socio/Psycho/Philo/Sc. Educ: 10 SC/Maths/Info/Sports: 4 Divers: 11	34	52%	/	/	/
Promotion 2008/2009	56	BTS: 9 DUT: 9 Lettres Mod: 4 Hist/Géo: 16 LEA/Langues: 7 Ethno/Socio/Psycho/Philo/Sc. Educ: 6 SC/Maths/Info/Sports /Divers : 5	37	66%	/	/	/

Enquête réalisée par l'IPA : statistiques d'admission aux concours administratifs de la Fonction publique. Les résultats concernent l'ensemble de formations proposées par l'IPAG : LAP-Master-Préparation cat. A.

Concours	Admis aux concours de 2002 à 2009	
	Admissibles	Admis
Attaché territorial	105	43
IRA	62	29
Inspecteur de la DGCCRF	9	4
Inspecteur des Douanes	9	4
Inspecteur des Impôts	16	9
Inspecteur du Travail	1	0
Inspecteur du Trésor Public	26	17

Contrôleur de la DGCCRF	4	1
Contrôleur des Douanes	15	6
Contrôleur des Impôts	37	20
Contrôleur du Travail	9	6
Contrôleur du Trésor Public	32	25
Rédacteur Territorial	84	51
Secrétaire administratif Défense	2	1
Secrétaire administratif Justice	15	5
Secrétaire administratif Equipement	47	21
Secrétaire administratif Police	1	0
Secrétaire administratif Préfecture	14	3
Secrétaire administratif Administration Centrale	10	4
Secrétaire administratif Administration Scolaire et Universitaire	100	60
Autres	278	141
Total	876	450

IV- Contexte

Place de la mention dans l'offre de formation de l'établissement

Schéma des études à l'UBO (cf. Annexe 1)

Schéma de l'offre de formation du Domaine Droit-Economie-Gestion (cf. Annexe 2)

Articulation de la mention avec les masters, les licences professionnelles, les DUT, etc. de l'établissement.

Les étudiants issus de disciplines non-juridiques (BTS, IUT, L2 ou + Lettres et Sciences Sociales....) après validation de l'année de Licence d'Administration Publique, peuvent postuler pour les différents masters de la mention AMEO.

Ouverture internationale

La mobilité constitue un gage de réussite professionnelle et d'enrichissement personnel. L'UBO a mis en place un programme de coopération internationale grâce aux partenariats conclus avec des universités étrangères.

Depuis la rentrée 2007-2008, l'IPAG a signé des conventions avec des établissements mexicains.

Des conventions ont été, respectivement, conclues entre l'UBO, pour l'IPAG, avec le CIDHEM, à Cuernavaca et l'Université Politecnica de l'Etat de Morelos. Les étudiants de chaque institution participant à l'échange peuvent réaliser dans l'autre établissement une période d'études pour y suivre des enseignements théoriques ou pratiques. Chaque institution s'engage d'une part, à reconnaître la période d'études réalisées par ces étudiants mobiles dans l'autre établissement et, d'autre part, à valider les résultats obtenus dans l'optique de la délivrance de son diplôme.

Pour l'année universitaire 2009-2010, 21 étudiants sont inscrits en LAP, 25 en Master administration publique et 20 en Master administration et management public.

Un projet identique est en cours de réalisation auprès des Universités de Chulalongkorn et celle de Thammasat en Thaïlande.

En outre, depuis l'année 2000-2001, l'IPAG a accueilli en formation une cinquantaine d'étudiants et stagiaires de nationalités diverses : Vietnamiennne, Laotienne, Bouriate, Ouzbek, Chinoise, Mauritanienne...

V- Organisation de la mention

Structure de la formation

Parcours de 12 semaines d'enseignement sur 2 semestres.

Les Unités d'Enseignement ont pour objectif deux finalités définies pour toutes les licences d'administration publique en France.

La première est de donner une formation juridique aux étudiants non juristes, afin qu'ils puissent se présenter aux concours administratifs et éventuellement poursuivre leurs études dans des Masters d'administration publique, de droit, d'économie...

La seconde permet d'acquérir des outils méthodologiques, comme la note de synthèse, la conférence de méthode, la technique de communication et d'information, afin d'être opérationnels dans les administrations qui les accueilleront.

Une période de deux semaines de stage, inscrite dans la maquette, offre à l'étudiant la possibilité d'améliorer sa connaissance du milieu professionnel et de l'emploi.

Prérequis : Bac + 2 (avec 120 crédits validés) ou plus de disciplines non juridiques

Entrée : sur dossier

Sortie :

Concours administratifs A et B

Poursuite d'études en Master administration et management public, droit, économie...

Contenus et types d'enseignement

Crédits Volumes coefficient	Semestre 5	Crédits Volumes coefficient	Semestre 6
ECTS 8 CM: 30 H + TD: 24 H	UE 15 (fondamentale) : Problèmes politiques et sociaux contemporains <ul style="list-style-type: none"> • Questions d'actualité : 20 H CM • Culture générale-Conférence de méthode-Oral : 10 H CM + 24 H TD 	ECTS 8 CM: 30 H + TD: 24 H	UE 16 (fondamentale) : Problèmes politiques et sociaux contemporains <ul style="list-style-type: none"> • Questions d'actualité : 20 H CM • Culture générale-Conférence de méthode-Oral : 10 H CM + 24 H TD
ECTS 6 CM: 50 H + TD: 24 H	UE 25 (fondamentale): Droit public <ul style="list-style-type: none"> • Droit constitutionnel : 20 H CM • Droit administratif : 20 H CM • Droit communautaire : 10 H CM • Droit public : 24 H TD 	ECTS 6 CM: 50 H + TD: 24 H	UE 26 (fondamentale): Droit public <ul style="list-style-type: none"> • Droit constitutionnel : 20 H CM • Droit administratif : 20 H CM • Droit communautaire : 10 H CM • Droit public : 24 H TD
ECTS 5 CM 26 H	UE 35 (fondamentale) : Finances publiques <ul style="list-style-type: none"> • Finances publiques: 26 H CM 	ECTS 5 CM 24 H	UE 36 (fondamentale) : Finances publiques <ul style="list-style-type: none"> • Finances publiques: 24 H CM
ECTS 6 CM : 24 H + TD: 24 H	UE 45 (fondamentale): Economie <ul style="list-style-type: none"> • Economie: 24 H CM+ 24 H TD 	ECTS 6 CM : 24 H + TD: 24 H	UE 46 (fondamentale): Economie <ul style="list-style-type: none"> • Economie: 24 H CM + 24 H TD
ECTS 3 CM : 10 H + TD 96 H	UE 55: Projet vie professionnelle <ul style="list-style-type: none"> • Note de synthèse : 10 H CM + 24 H TD • Anglais : 24 H TD • Informatique C2I : 24 H + 24 TD 	ECTS 5 CM 10 H + TD 48 H	UE 56: Projet vie professionnelle <ul style="list-style-type: none"> • Note de synthèse : 10 H CM + 24 H TD • Anglais : 24 H TD • Stage (2 semaines)
ECTS 2 CM 24 TD	UE 65: UE Libre <ul style="list-style-type: none"> • 24 H TD 		
30 ECTS	Volume horaire total : 140 H CM + 192 H TD (402 H éq TD)	30 ECTS	Volume horaire total : 138 H CM + 120 H TD (327 H éq TD)

Les crédits sont répartis semestriellement afin de donner un équilibre à la formation. Dans les semestres les crédits sont attribués autant que faire se peut, à proportion du nombre d'heures d'enseignement et/ou de l'importance des disciplines enseignées dans les Unités d'Enseignement au regard de l'objectif principal de la formation.

Récapitulatif des unités d'enseignement.

Semestre 5	Volume horaire (moyenne)				Statut UE		Evaluation	Crédits
	CM	TD	Stage	Total Éq. TD	Obl	Opt		
UE								

UE N° 15	30	24		69	X		Contrôle final (écrit ou oral)	8
UE N° 25	50	24		99	X		Contrôle continu, Contrôle final (écrit ou oral)	6
UE N° 35	26			39	X		Contrôle final (écrit ou oral)	5
UE N° 45	24	24		60	X		Contrôle continu, Contrôle final (écrit ou oral)	6
UE N° 55	10	96		111	X		Contrôle final (écrit ou oral)	3
UE N° 65		24		24	X		Contrôle final (écrit ou oral)	2
Total	140	192		402				30

Semestre 6	Volume horaire (moyenne)				Statut UE		Evaluation	Crédits
	UE	CM	TD	Stage	Total	Obl		
UE N° 16	30	24			69	X	Contrôle final (écrit ou oral)	8
UE N° 26	50	24			99	X	Contrôle continu, Contrôle final (écrit ou oral)	6
UE N° 36	24				36	X	Contrôle final (écrit ou oral)	5
UE N° 46	24	24			60	X	Contrôle continu, Contrôle final (écrit ou oral)	6
UE N° 56	10	48	70		63 +stage (2 semaines)	X	Contrôle final (écrit ou oral)	5
Total	138	120			327			30

Volume horaire total des enseignements : 278 H CM + 312 H TD,
Volume horaire TD/volume horaire total : 52%
Volume horaire CM/volume horaire total : 48 %
Stage : 70 h

Volume horaire global pour un étudiant pour ce diplôme :

Statut de l'étudiant	Durée globale de la Licence (L3)	Total Enseignements	CM	TD	Stage
Formation Initiale	590 H	590 H	278	312	70
Formation Continue	590 H	590 H (+ou- si VAE)	Idem (+ ou - si VAE)	Idem (+ ou - si VAE)	70

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique sera constituée d'enseignants intervenant dans le parcours de licence chargés des missions d'accueillir et informer les étudiants.

Un enseignant référent est désigné chaque année. Il est à l'écoute des étudiants, de leurs sollicitations. Il est l'interface entre ceux-ci et le directeur.

Le directeur, assisté du directeur-adjoint, dirigera cette équipe et assumera la responsabilité de la formation de licence.

Le jury de la Licence d'administration publique sera composé d'un enseignant-chercheur, d'un enseignant et d'un professionnel. Le jury se réunira à la fin de chaque semestre pour constater les validations d'UE ou de semestres et statuer sur la progression de l'étudiant dans le parcours.

A l'issue, il statuera sur la délivrance du diplôme.

Les enseignants :

Problèmes politiques et sociaux contemporains

Questions d'actualité : **Dominique CORRE**, Professeur Agrégé d'histoire et géographie, Lycée Tristan Corbière, Morlaix

Culture générale
Conférence de méthode
Oral **Patrice POINGT**, Professeur Certifié de philosophie, Lycée de l'Harteloire, Brest

Note de Synthèse : **Nicolas TALEC**, Secrétaire d'Administration Scolaire et Universitaire

Droit public

Droit Constitutionnel : **Jacques BAGUENARD**, Professeur des Universités, Science Politique
Armel KERREST, Professeur des Universités, Droit Public

Droit Administratif : **Jocelyne PERES-QUERE**, Formatrice professionnelle,

Droit Communautaire : **Didier LE MORVAN**, Professeur des Universités, Droit Public

Finances Publiques : **François CUIILLANDRE**, Docteur en Droit, Maire de la Ville de Brest, Président de la Communauté Urbaine de Brest (BMO)

Economie : **Thierry SAUVIN**, Maître de Conférences, Economie
Odile LE GUERN, Professeur agrégé, Economie
Fabienne BOHEC-LE PAPE, Professeur certifié, Economie

Anglais : **Jean-Pierre LE PEMP**, Professeur Certifié, Anglais

Informatique : **Nadine BODENES**, Professeur Certifié, Economie/Gestion

<i>Volume des enseignements dispensés par des professionnels, hors encadrement des stages</i>	
<i>En heures</i>	639 éq. TD/729 éq. TD
<i>En pourcentage du volume total des heures d'enseignement</i>	87 %

Nom et qualité	Entreprise ou organisme d'origine	UE concernée	Nombre d'heures	Nature des enseignements dispensés
CORRE Dominique	<i>Etablissement scolaire</i>	UE15 UE16	60 H éq. TD	Questions d'actualité
POINGT Patrice	<i>Etablissement scolaire</i>	UE 15 UE 16	96 H éq. TD	Culture générale Conférence de méthode
PERES-QUERE Jocelyne	ELYTISS	UE 25 UE 26	108 H éq. TD	Droit public
CUIILLANDRE François	Ville de Brest Brest Métropole Océane	UE 35 UE 36	75 H éq. TD	Finances publiques
LE GUERN Odile	<i>Etablissement scolaire</i>	UE 45 UE 46	36 H éq. TD	Economie
BOHEC-LE PAPE Fabienne	<i>Etablissement scolaire</i>	UE 45 UE 46	96 H éq. TD	Economie
TALEC Nicolas	<i>Etablissement scolaire</i>	UE 55 UE 56	96 H éq. TD	Note de synthèse
LE PEMP Jean-Pierre	<i>Etablissement scolaire</i>	UE 55 UE 56	48 H éq. TD	Anglais
BODENES Nadine	<i>Etablissement scolaire</i>	UE 55	24 H éq. TD	Informatique

Contrôles des connaissances et des compétences

L'accès aux semestres 5 et 6 implique la validation des 120 crédits des semestres 1, 2, 3 et 4.

Les candidatures font l'objet d'une sélection.

Chaque semestre de la formation est composé d'unités d'enseignement (UE) capitalisables, affectées de coefficients correspondant au nombre de crédits (ECTS) qui leur est attribué. Les UE sont, elles-mêmes, composées d'un ou plusieurs éléments constitutifs, pouvant également être affectés de coefficients (pourcentages) lorsqu'ils font l'objet d'épreuves spécifiques.

Obtention du diplôme : l'obtention de la licence implique la validation de toutes les UE des semestres 5 et 6. Une UE peut être validée soit isolément, soit par compensation par semestre.

Validation d'une UE : une UE est définitivement acquise et capitalisée lorsque la note moyenne obtenue est supérieure ou égale à 10. L'étudiant obtient alors les crédits affectés à l'UE. Les éléments constitutifs d'une UE dans lesquels l'étudiant a obtenu la moyenne ne sont pas capitalisables indépendamment de l'UE elle-même.

Validation du semestre : un semestre est définitivement acquis et capitalisé lorsque la note moyenne obtenue par l'étudiant, compte tenu des coefficients affectés aux UE, est supérieure ou égale à 10. Lorsque la moyenne d'un semestre est inférieure à 10 à la première session, les étudiants subissent à la 2^{ème} session les épreuves correspondant aux éléments constitutifs dans les UE non acquises.

Compensation : une UE peut aussi être validée par compensation, par obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10 dans l'ensemble des UE du semestre.

L'accès en M1 n'est possible qu'après obtention de la licence.

Deux sessions de contrôle sont organisées chaque année.

A la première session les étudiants sont soumis, à la fin de chaque semestre, au contrôle des connaissances fixé sous forme soit d'un contrôle continu et régulier, soit d'un examen terminal, soit de ces deux modes combinés, pour chaque Unité d'Enseignement et effectué en une ou plusieurs épreuves.

Pour tous les étudiants, un enseignement d'anglais est assuré en L3 administration publique. Cet enseignement est soumis à contrôle de connaissances à chaque session et prépare à la certification CLES.

Pour tous les étudiants, un enseignement d'informatique est assuré en L3 administration publique. Cet enseignement est soumis à contrôle de connaissances à chaque session et prépare à la certification CLES.

Tous les étudiants, y compris les étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou étudiante, les étudiants chargés de famille, les sportifs de haut niveau et les handicapés, sont soumis à un contrôle de connaissances.

Les étudiants non assidus sont soumis au contrôle terminal (sous réserve d'en faire la demande en début d'année ou de semestre auprès de la scolarité).

Une 2^{ème} session est organisée pour toutes les UE non validées.

Le candidat est déclaré admis, au semestre, si la moyenne générale des notes des obtenues aux UE est égale ou supérieure à 10 (principe de compensation).

Les unités d'enseignement pour lesquelles la moyenne obtenue est égale ou supérieure à 10 à la 1^{ère} session sont conservées pour la seconde (principe de capitalisation).

Lorsque la moyenne d'une U.E. est inférieure à 10 les candidats subissent, à la 2^{ème} session toutes les épreuves écrites et orales correspondant à l'U.E.

En cas d'échec à la 2^{ème} session, les étudiants doivent subir l'année suivante les épreuves de la totalité des EC dans les UE non obtenues des semestres non acquis.

Le diplôme est acquis après validation des semestres 5 et 6.

Le redoublement est autorisé.

MENTIONS : Moyenne égale ou supérieure à 10 et inférieure à 12: Passable
Moyenne égale ou supérieure à 12 et inférieure à 14 : Assez Bien
Moyenne égale ou supérieure à 14 et inférieure à 16 : Bien
Moyenne égale ou supérieure à 16: Très Bien

Aide à la réussite

Chaque année l'IPAG participe aux salons organisés à l'attention des lycéens et étudiants. Des séances de présentation de la formation sont également programmées à la demande des composantes de l'établissement.

L'IPAG propose depuis quelques années une prestation de soutien pour les étudiants. Cet accompagnement est dispensé par un intervenant de l'IPAG, conseiller technique en travail social.

En proposant cette prestation, l'IPAG est à l'écoute des étudiants et met en œuvre les moyens pour leur apprendre à valoriser leurs compétences personnelles dans une perspective d'orientation et d'intégration professionnelle.

En outre, les étudiants admissibles aux concours reçoivent un accompagnement personnalisé en vue des épreuves d'admission. Cet accompagnement prend la forme de préparation individualisée ou en groupe pour les épreuves orales. Des simulations d'entretien avec jury sont organisées.

Un accompagnement des étudiants s'effectue également sous forme de tutorat. Les étudiants de Master 1, titulaires d'une LAP assurent cette prestation.

Aide à la poursuite d'études et/ou à l'insertion professionnelle

Les métiers de la Fonction publique sont présentés à l'occasion de la journée de rentrée et tout au long de l'année. Des conférences et des rencontres avec les professionnels sont programmées. Ces séances apportent aux étudiants une connaissance du milieu professionnel particulièrement valorisante pour aborder les épreuves d'admission des concours.

L'évolution des épreuves de concours impliquent une connaissance de plus en plus approfondie du milieu professionnel, les jurys ayant pour mission de vérifier l'aptitude et la motivation du candidat pour exercer l'emploi postulé.

Le stage obligatoire inscrit à la maquette de la Licence d'administration publique permettra aux étudiants d'approfondir ce niveau de connaissance de l'environnement professionnel.

Une consultation régulière des dates d'ouverture de concours sur le site de la Fonction publique est effectuée par le secrétariat. Les informations sont diffusées par voie d'affichage.

Les étudiants de la Licence d'administration publique sont informés que l'accès en Master administration publique est de droit, dès lors que le diplôme est validé. Cette année supplémentaire s'inscrit dans la continuité. Les enseignements dispensés complètent ceux de la licence.